



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Personne/s demandant/s la séance extraordinaire selon l'article 152 du CM : Le directeur général

Les documents nécessaires à la séance ont été partagés par courriel le mardi 27 janvier 2026.

Sont présents :

Sarah Bernier

Simon Habel

Jean-Claude Giroux

Denis Laprise

Mylène Gill

Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-01-60 : RÉOLUTION CONCERNANT DÉBUT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE – HEURE AVANCÉE À 19H15

Considérant la totalité des membres du conseil sont présents;

Considérant que la précédente séance extraordinaire a terminé plus tôt;

Considérant que la présence du public qui est disponible pour participer à la séance extraordinaire;

Considérant que le début de la seconde séance extraordinaire est planifié à 19h30;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

que la tenue de cette 2e séance extraordinaire devrait se tenir à 19h30. Toutefois, avec l'accord unanime du conseil et la présence de public, il est convenu de débiter cette séance extraordinaire à 19h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h15.

2026-01-61 : AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2026-01 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DES TAXES MUNICIPALES ET DES SERVICES MUNICIPAUX



1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion : Règlement 2026-01 décrétant le taux de taxe foncière générale, des taxes spéciales et des services pour l'année financière 2026.
4. Période de question
5. Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Mylène Gill, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2026-01

Avis de motion est donnée par Sarah Bernier en regard du projet de règlement 2026-01 décrétant le taux de taxe foncière générale, des taxes spéciales et des services pour l'année financière 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.


5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-62 : RÉSOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyée par Ghislaine Litière et résolu de demander au maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Le Maire lève la séance à 19h30.



Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/Secrétaire-greffier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 29 janvier 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 mars 2026.